



Canadian Labour Congress

Congrès du travail du Canada

Évaluation par le L7 des résultats de la réunion des ministres de l'Innovation et de l'Emploi du G7

Montréal, les 27 et 28 mars 2018

Les ministres de l'Innovation et de l'Emploi du G7 ont tenu une réunion à Montréal les 27 et 28 mars. Le L7 a approuvé l'adoption de l'approche de responsabilité sectorielle pour comprendre comment concilier les objectifs de l'innovation et de la création d'emplois de qualité. Cette approche est nécessaire et la présidence canadienne a créé un bon précédent aux fins des discussions futures sur ces thèmes.

Participation syndicale

Le L7 a été invité à participer à des parties de la réunion des ministres de l'Emploi et à la réunion des ministres des deux portefeuilles avec le Business7 (B7) et d'autres groupes d'intervention. Le L7 a pu intervenir sur les thèmes, entre autres, « se préparer aux emplois de l'avenir et l'importance des partenariats », « les femmes et l'avenir du travail » et « comment les gouvernements peuvent préparer les gens aux emplois de l'avenir ». Le résumé des présidents de la réunion reconnaît « *l'importance du dialogue social* » et le fait que les ministres « *ont apprécié l'apport des principaux intervenants* ».

La [déclaration du L7](#) indiquait les principales revendications, y compris des discussions des ministres reposant fermement sur les principes de la transition juste pour voir à ce que les travailleuses et les travailleurs n'aient pas à payer le prix de l'adaptation à la décarbonation et à la numérisation de nos économies.

Pendant la réunion des ministres des deux portefeuilles, les participants ont semblé s'entendre sur les difficultés. Toutefois, cela crevait les yeux que plusieurs sujets – tels que l'IA et les stratégies industrielles – ont été abordés sans qu'il soit tenu compte des normes du travail, de

la qualité des emplois et de la participation des syndicats à l'établissement de normes et à la planification. Le L7 a souligné le besoin de dresser des plans de transition juste comprenant à la fois des normes de déploiement et de diffusion responsable et durable des nouvelles technologies et des politiques actives sur l'emploi, des normes du travail et des investissements dans l'infrastructure, les soins et l'économie verte pour stimuler la création d'emplois de qualité. La plupart des programmes relatifs au numérique et à l'innovation sont parallèles aux discussions sur l'industrie 4.0 et l'avenir de l'emploi – et il est rare que les syndicats participent à celles-ci. C'est pour cela que le L7 a demandé que le dialogue social et la négociation collective soient les principaux mécanismes dans les cadres de transition.

Les syndicats qui ont participé à la réunion ont en outre souligné le besoin de réglementation pour prévenir la propagation des formes de travail atypiques dans l'économie des plateformes en ligne. Le L7 a accueilli l'intégration du thème de l'égalité des sexes à toutes les réunions et les discussions suivies du Conseil consultatif du G7 sur l'égalité des sexes – qui bénéficierait de la consultation et de la participation directe de représentants syndicaux. La déclaration du L7 demandait aux ministres de « *conclure une entente globale sur l'élimination de l'écart salariale entre les sexes en tant que prolongement de l'objectif du G20 de réduire l'écart des taux d'activité entre les hommes et les femmes de 25 % d'ici 2025* ».

Principaux résultats

La réunion des ministres s'est terminée par l'établissement d'un **résumé des présidents** (<https://g7.gc.ca/fr/presidence-g7/themes/preparer-emplois-avenir/reunion-ministerielle-g7/resume-presidents/>), qui engage à favoriser le dialogue avec les organisations syndicales et à voir à ce que les pays aident « *tous les segments de leur main-d'œuvre diversifiée à s'adapter à la nouvelle économie et à y transiter, et pour fournir les travailleurs qualifiés dont l'industrie a besoin* ». Les résultats des discussions des ministres des deux portefeuilles demeurent vagues et le résumé est divisé en deux volets : emploi et innovation.

La réunion des ministres de l'Emploi (voir l'Annexe A à l'adresse <https://g7.gc.ca/fr/presidence-g7/themes/preparer-emplois-avenir/reunion-ministerielle-g7/resume-presidents/annexe-a/>) a eu plusieurs résultats : la création d'un groupe de travail sur l'emploi « d'une durée limitée », le lancement du Forum du G7 sur l'avenir du travail (plateforme Web d'échange de pratiques exemplaires), l'engagement du Canada à organiser

une conférence nationale sur l'avenir du travail, et l'attribution d'objectifs supplémentaires au Conseil consultatif sur l'égalité des sexes. Les ministres ont répondu à certaines des principales revendications du L7 en s'engageant à : « *promouvoir un dialogue entre les gouvernements, les partenaires sociaux, le secteur privé et les établissements d'enseignement dans le but de cerner des mesures proactives. Cela permettra d'aider les travailleurs à s'adapter aux emplois de l'avenir et à réussir leur transition vers ces emplois en plus de favoriser l'établissement de milieux de travail de qualité, notamment dans l'économie numérique* ».

Toutefois, à y regarder de plus près, on constate que le **groupe de travail** doit examiner « *la façon dont les gouvernements peuvent rajuster les programmes relatifs au marché du travail, moderniser les normes du travail et les systèmes de protection sociale* » et que la déclaration engage à trouver des moyens de soutenir les personnes qui exercent des formes de travail atypiques. La principale omission est qu'il n'est pas suffisamment bien reconnu qu'il y a lieu de renforcer les institutions existantes sur le marché du travail et d'appliquer les normes réglementaires et du travail avant d'examiner les systèmes existants. Au chapitre des transitions, le texte ne prévoit pas des « transitions justes » comme les résultats de la présidence italienne du G7. Les principales propositions relatives aux transitions sont axées sur l'examen des systèmes de protection sociale et de formation. La mention de l'accroissement « *des possibilités d'apprentissage et de formation et des programmes de perfectionnement des adultes* » est bienvenue, mais rien n'est prévu pour résoudre les difficultés de financement et de gouvernance. Toutefois, il y a eu pendant la réunion des échanges proactifs sur les pratiques exemplaires. Sur une note positive, les ministres appellent au comblement des lacunes dans les données, notamment sur l'économie des plateformes, en collaboration avec le secteur privé et de l'écart salarial entre les sexes.

Au chapitre de **l'égalité entre les sexes**, les ministres ont convenu de prendre des mesures pour « *lutter contre la violence et le harcèlement en milieu de travail afin de créer des espaces de travail sécuritaires* », accroître la participation des femmes au marché du travail et reconnaître l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, le besoin de conciliation travail-vie des femmes et le besoin d'équité salariale – ce qui cadre avec les priorités du L7. Toutefois, le résumé, bien que son ton soit approprié, est insuffisant car il met l'accent sur les compétences en STIM et les rôles de leadership. Le L7 avait plutôt demandé la prise de mesures plus concrètes telles que des contingents, des salaires minimums, des investissements dans le secteur

des soins, des dispositions sur les congés de maternité et parentaux, le travail mobile et des mesures contre le travail informel.

Les **ministres de l'Innovation** ont, au cours de leur réunion séparée, mis l'accent sur des approches permettant « *d'améliorer la compétitivité des entreprises, stimuler l'innovation et éliminer les obstacles à la participation au marché du travail* ». Ils traitaient de diverses technologies – qui sont positives – et notamment de robotique, d'IA, d'analyse des mégadonnées, de chaînes de blocs et de technologies propres. Le résumé prévoit des « contextes de réglementation efficaces » et la déclaration sur l'intelligence artificielle (AI) prévoit « *l'élimination d'obstacles d'ordre administratif et réglementaire injustifiés à l'IA appliquée* ». Il semble donc que la tendance globale soit à la permission de la diffusion et au nivellement des obstacles auxquels se heurtent les entreprises jumelées à l'accroissement des compétences. L'insistance sur la nécessité de « façonner » la transformation numérique, d'établir de nouvelles normes ou de mettre en application les normes en vigueur et de recourir à la réglementation et aux relations industrielles aurait permis un meilleur équilibre. Après la réunion des ministres des deux portefeuilles, il serait bon que des discussions globales sur la transformation des secteurs, les investissements nécessaires et les tâches professionnelles aient lieu dans un proche avenir.

La **déclaration sur l'IA** (<https://g7.gc.ca/fr/presidence-g7/themes/preparer-emplois-avenir/reunion-ministerielle-g7/resume-presidents/annexe-b/>) – seule déclaration issue de la réunion – appuie une approche axée sur l'humain, qui est la bienvenue. De plus, elle réaffirme les déclarations du G7 de 2017 et la Déclaration de Cancun de l'OCDE de 2016 – selon lesquelles il est nécessaire de consulter les partenaires sociaux. Même si elle met beaucoup l'accent sur la participation des intervenants, cette déclaration ne fait pas allusion aux syndicats ou au dialogue social. Le texte indique les dispositions appropriées sur la sécurité, la fiabilité, les biais, la mauvaise utilisation et la protection des données ainsi que la responsabilité des systèmes d'IA. Cependant, on ne sait pas au juste si l'approbation des systèmes dirigés par l'industrie privée en matière de sécurité ou de conception s'appliqueraient également aux ententes technologiques et aux changements organisationnels dirigés par des partenaires sociaux. De plus, la déclaration appuie des « *normes techniques internationales qui sont volontaires et induits par l'industrie, qui sont développés par une démarche ouverte, transparente et consensuelle et dans des processus induit par le marché pour promouvoir l'interopérabilité* ». Cela va à l'encontre des considérations visant à favoriser les processus de

dialogue public – avec l’incalculable participation de la communauté technique – et laisse indirectement de très rares entreprises diriger la diffusion de l’IA. En tant que principal résultat, la réunion ministérielle a annoncé une **conférence multilatérale** sur l’IA, qui doit être tenue à l’automne avec un groupe de travail appuyant ses préparatifs.

Suivi

Le L7 poursuivra une participation active au nouveau Groupe de travail du G7 sur l’emploi, contribuera au Forum du G7 sur l’avenir du travail et s’efforcera de participer à la conférence sur l’IA. À plus forte raison que le groupe de travail s’efforcera d’échanger des idées sur la manière dont « *les modes de représentation collective peuvent répondre à la nature du travail changeante* », les syndicats doivent participer aux travaux dès le départ. Les syndicats devraient être encouragés à contribuer au Comité consultatif sur l’égalité car il examinera des pratiques visant à éliminer l’écart salarial entre les sexes – comme le prévoit le L7. À mesure que le Canada donne le pas en organisant une conférence nationale sur l’avenir du travail à laquelle participeraient notamment les syndicats et en encourageant d’autres gouvernements du G7 à suivre son exemple, les syndicats du L7 s’impliqueront si possible.

D’après les résultats de cette réunion et les prévisions en vue du sommet des chefs d’État de juin et d’autres réunions interministérielles, le L7 discutera de priorités au cours de sa réunion avec le gouvernement du Canada qui aura lieu à Ottawa les 4 et 5 avril.